

<p>Département de Meurthe-et-Moselle Arrondissement de Nancy Mairie de Villers-lès-Nancy Boulevard des Aiguillettes - BP 80028 54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00</p>	 <p>VILLERS lès NANCY</p>	<h1>ARRÊTÉ</h1>
<p>Arrêté n° RH2024/0319</p>		
<p>Service : Ressources Humaines</p>		
<p>Objet : Tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024 - Cadre des emplois des techniciens territoriaux pour l'accès au GRADE de technicien territorial principal de 1ère classe</p>	<p>Page 1 / 1</p>	

Le Maire de VILLERS LES NANCY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des TECHNICIENS TERRITORIAUX,

VU l'arrêté RH2021/0515 du Maire, en date du 30/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2024

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
M. RIBON Damien	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 25/06/2024



Le Maire,
 Vice-Président du Conseil Régional,

François WERNER

<p>Département de Meurthe-et-Moselle Arrondissement de Nancy Mairie de Villers-lès-Nancy Boulevard des Aiguillettes - BP 80028 54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00</p>	 <p>VILLERS lès NANCY</p>	<h1>ARRÊTÉ</h1>
<p>Arrêté n° RH2024/0320</p>		
<p>Service : Ressources Humaines</p>		
<p>Objet : Tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024 - Cadre des emplois des adjoints territoriaux d'animation pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe</p>		<p>Page 1 / 1</p>

Le Maire de VILLERS LES NANCY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION,

VU l'arrêté RH2021/0515 du Maire, en date du 30/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2024

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme CUNY Aurore	1

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 25/06/2024


 Le Maire,
 Vice-Président du Conseil Régional,
 François WERNER



Département de Meurthe-et-Moselle Arrondissement de Nancy Mairie de Villers-lès-Nancy Boulevard des Aiguillettes - BP 80028 54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00	 VILLERS lès NANCY	<h1>ARRÊTÉ</h1>
Arrêté n° RH2024/0319		
Service : Ressources Humaines		
Objet : Tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024 - Cadre des emplois des techniciens territoriaux pour l'accès au GRADE de technicien territorial principal de 1ère classe	Page 1 / 1	

Le Maire de VILLERS LES NANCY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des TECHNICIENS TERRITORIAUX,

VU l'arrêté RH2021/0515 du Maire, en date du 30/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2024

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
M. RIBON Damien	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 25/06/2024



Le Maire,
Vice-Président du Conseil Régional,

François WERNER

<p>Département de Meurthe-et-Moselle Arrondissement de Nancy Mairie de Villers-lès-Nancy Boulevard des Aiguillettes - BP 80028 54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00</p>	 <p>VILLERS lès NANCY</p>	<h1>ARRÊTÉ</h1>
<p>Arrêté n° RH2024/0317</p>		
<p>Service : Ressources Humaines</p>		
<p>Objet : Tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024 - Cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe</p>	<p>Page 1 / 1</p>	

Le Maire de VILLERS LES NANCY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

VU l'arrêté RH2021/0515 du Maire, en date du 30/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2024

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme GROSDÉMANGE Myriam	1

Total promouvables : 7

Nombres d'hommes : 4

Nombre de femmes : 3

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 25/06/2024



Le Maire,
 Vice-Président du Conseil Régional,

François WERNER

<p>Département de Meurthe-et-Moselle Arrondissement de Nancy Mairie de Villers-lès-Nancy Boulevard des Aiguillettes - BP 80028 54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00</p>	 <p>VILLERS lès NANCY</p>	<h1>ARRÊTÉ</h1>
<p>Arrêté n° RH2024/0318</p>		
<p>Service : Ressources Humaines</p>		
<p>Objet : Tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024 - Cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe</p>	<p>Page 1 / 1</p>	

Le Maire de VILLERS LES NANCY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

VU l'arrêté RH2021/0515 du Maire, en date du 30/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2024

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
M. GASPERINI Bruno	1
M. HILAIRE Vincent	2

Total promouvables : 11

Nombres d'hommes : 7

Nombre de femmes : 4

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 25/06/2024



Le Maire,
 Vice-Président du Conseil Régional,
 François WERNER